



Dossier d'inscription aux tests de sélection du DESJEPS spécialité « ASECS » mention « Direction de Structure et de Projet »

Formation du 05/01/2026 au 11/12/2026
Tests de sélection organisés le 17/11/2025
Positionnement du 20 au 21/11/2025

Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel). Attention, conformément au code du sport, le CREPS est tenu de remettre ces justificatifs à la DRAJES un mois avant les tests d'entrée. Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **AVANT le 2 novembre 2025 à minuit** verra son dossier rejeté.

Assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **40 € non remboursables**, peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant à l'adresse indiquée en en-tête.

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueils collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
139 avenue Roger Salengro
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Gestion administrative : Catherine FERREIRA

Tél. : 01 41 87 18 22

Privilégiez le contact par mail : catherine.ferreira@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du DESJEPS spécialité « ASECS » mention « Direction de Structure et de Projet »

Pièces justificatives obligatoires à déposer via la plateforme d'inscription en ligne

- ☐ 1 photo (format 4 x 5cm)
- ☐ Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passeport en cours de validité**
- ☐ + Photocopie de la **carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- ☐ Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**
Ou
 - ☐ Pour les candidats de 18 à 25 ans : photocopie de l'**attestation de recensement + attestation provisoire en instance de convocation** si celle-ci n'a pas encore été effectuée
- Ou
 - ☐ Pour les candidats de 16 à 18 ans : Photocopie de l'**attestation de recensement + la convocation à la JDC** si celle-ci n'a pas encore été effectuée
- Pour plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>
- ☐ **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser uniquement le modèle joint**)
- ☐ Une attestation d'assurance en **responsabilité civile vie privée** en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- ☐ Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- ☐ **Diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) :**
Photocopie d'un des justificatifs suivants :
 - DEFA (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation) **ou** diplômes reconnus équivalents
 - DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
 - Diplôme de niveau 5 : DUT carrières sociales option animation ou DEUST Animation dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
 - Diplôme de niveau 6 : Il doit être enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
 - Attestation justifiant 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2 400 heures minimum.

Pièces justificatives à transmettre par mail (au plus tard le 2 novembre 2025)

- ☐ Le **dossier de présentation du projet professionnel** (CV, lettre de motivation et projet d'insertion à l'emploi). Ce dossier sert de support à l'entretien (Voir guide en dernière page).

Pièces justificatives à remettre en complément du dossier (au plus tard le jour des tests de sélection)

- ☐ Photocopie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus permettant des dispenses et/ou allègements (cf. fiche renseignements complémentaires)
- ☐ La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles
- ☐ Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
 - Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat



Certificat médical

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests de sélection du Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « ASECS » mention « Direction de structure et de Projet »

Je soussigné(e) _____ docteur en médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme* _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques sportives ou d'animation.

* *Rayer la mention inutile.*

Fait à _____, le _____

Cachet du médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.
Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Atteste que M., Mme :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DESJEPS spécialité « ASECS » mention « Direction de Structure et de Projet », dispensée au CREPS Île-de-France du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 11 décembre 2026

sera pris en charge :

☐ Intégralement pour une durée de 700 h en centre (les 500 h en structure ne sont pas facturables) - hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

☐ Partiellement à hauteur de heures à 14 €* = €
par

☐ La structure sur ses fonds propres

☐ Un OPCO : nom de l'OPCO :

☐ Via un contrat d'apprentissage

☐ Via un contrat de professionnalisation

☐ Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation)

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa **après le positionnement** du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

* tarif hors apprentissage voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification.

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure

Engagement financier du candidat

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « ASECS » mention « Direction de Structure et de Projet » qui se déroulera du 05/01/2026 au 11/12/2026 et dont le montant s'élève à 9 800 €.

***tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Candidats en emploi :

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) :

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- France Travail/Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

** En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.*



Fiche financière

*Ce document est à remettre au moment du positionnement,
en cas de changement des informations communiquées sur la fiche d'inscription*

Nom et prénom :

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » :
<https://www.creps-idf.fr/formation.financement>

Attention, tous les financements listés ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les formations. Prendre contact avec le coordonnateur administratif pour confirmation des possibilités ouvertes à chaque session

- ☐ dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex-congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 mois avant le démarrage de l'action)
- ☐ dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex-période de professionnalisation)
Prise en charge par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'OPCO avant le démarrage de l'action).
- ☐ dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
Prise en charge par l'employeur via un OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »
- ☐ dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Fournir le contrat au CREPS IDF pour émettre les documents nécessaires à la demande de prise en charge de l'employeur à son OPCO.
- ☐ via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »
- ☐ via une convention avec France Travail/Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS- Montant de prise en charge plafonné.
- ☐ via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées*
- ☐ via la mobilisation de mon CPF ☐ avec abondement personnel ☐ avec abondement pôle-emploi
Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « mon compte formation » dès diffusion des résultats des tests de sélection. Attention aux délais pour la demande de CPF avec abondement pôle-emploi.
- ☐ via PARCOURSUP (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un financement du ministère de l'Enseignement supérieur via un vœu enregistré sur la plateforme PARCOURSUP. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- ☐ via les crédits « Politique de la Ville » en fonction du lieu de résidence
Prendre contact avec le CREPS pour vérifier l'éligibilité de votre domicile. Montant de prise en charge plafonné.
- ☐ vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - ☐ En totalité
 - ☐ Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat



Structure d'alternance ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.

Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées : compléter une fiche pour chacune.

Nom et prénom du candidat :

1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

☐ une convention de stage

☐ un contrat d'apprentissage

☐ un contrat de professionnalisation

☐ une reconversion Pro-A*

** (ex-période de professionnalisation)*

2 – La structure d'alternance

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

4 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

Intervention pédagogique :

Volume horaire envisagé par semaine :

Type de public envisagé :

Participation au fonctionnement de la structure :

Volume horaire envisagé par semaine :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

5 – Présentation du projet d'action (expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

L'année de formation en alternance au DESJEPS ASECS vise à mener une expérience de construction de la stratégie d'une structure du secteur, de gestion des ressources humaines et financières de cette structure, de pilotage d'un projet de développement et d'organisation de la sécurité dans le champ de l'activité. Le stagiaire doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure, identifier une problématique répondant aux besoins de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations des élus, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps des actions et de l'évaluation. L'ensemble de ces activités se veut être accompagné par des dirigeants, des animateurs, des éducateurs et des bénévoles.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Signature du responsable
de la structure

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

À _____ le ____/____/____

Guide de constitution du dossier servant de support à l'épreuve d'entretien lors des tests de sélection

- ⇒ **Nom, prénom, date et lieu de naissance.**
- ⇒ **Trajectoire scolaire et universitaire, diplômes obtenus.**
- ⇒ **Trajectoire dans les milieux des activités physiques et sportives ou de l'animation :**
 - 1. Activités pratiquées, clubs et villes ;
 - 2. Résultats compétitifs et titres (éventuellement) ;
 - 3. Formations suivies et diplômes obtenus ;
 - 4. Responsabilités diverses exercées.
- ⇒ **Activités professionnelles passées et présentes.**
- ⇒ **Pratiques et projets culturels autres que dans les domaines touchant à l'animation et/ou aux A.P.S.**
- ⇒ **Projets et pratiques dans les domaines touchant à l'animation et/ou aux A.P.S. :**
 - 1. Compétitifs ;
 - 2. Animation, entraînement, enseignement ;
 - 3. Responsabilités dans diverses structures (associations, municipalités, services des sports, service de la jeunesse, de l'enfance...)
- ⇒ **Conception et mise en œuvre de projet.**
- ⇒ **Quels sont vos projets professionnels à moyen et long terme ?**

*Le dossier est à adresser par courriel à Mme Béatrice BAYERHOFER :
beatrice.bayerhofer@creps-idf.fr avant le 2 novembre 2025 à minuit.*

Il devra comporter entre 3 et 5 pages dactylographiées.

